

ADOPTION

Onze enfants congolais bientôt en Belgique

72 enfants congolais ont été autorisés à quitter le territoire national, dont onze pour la Belgique. C'est la fin d'un moratoire qui a duré deux ans.

Onze enfants adoptés par des couples belges vont pouvoir quitter la République démocratique du Congo (RDC) après y avoir été retenus pendant plus de deux ans à la suite d'un moratoire sur l'adoption internationale, a annoncé lundi le ministre belge des Affaires étrangères, Didier Reynders.

«*Nous avons autorisé la sortie de 69 enfants du territoire national*», a déclaré à la presse le ministre congolais de la Justice, Alexis Thambwe Mwamba, à l'issue d'une réunion à Kinshasa avec les ambassadeurs des principaux pays concernés. «*Nous avons également autorisé la sortie de trois enfants atteints de maladies graves*»,

a-t-il ajouté. Cette mesure concerne des enfants devant être adoptés par des familles américaines, italiennes, belges, canadiennes, allemandes, françaises, néerlandaises et suisses.

L'ambassadeur de Belgique en RDC, Michel Latschenko, était présent à cette réunion et il a appris que douze dossiers concernant onze enfants adoptés par des familles belges avaient été approuvés, a indiqué M. Reynders à l'agence Belga. «*Nous allons, avec l'ambassade à Kinshasa, préparer leur retour en Belgique au plus vite*». Didier Reynders doit rencontrer mercredi après-midi les familles adoptives, qu'il a remerciées pour leur «*discretion*» dans cette affaire délicate qui a fait l'objet de longues discussions avec les autorités de Kinshasa, à plusieurs niveaux, y compris avec le Premier ministre et le chef de l'État.

L'histoire du blocage

Le chef de la diplomatie belge a remercié les autorités congolaises pour ce dénouement, rappellant qu'une première vague d'en-

fants avaient déjà été autorisés à quitter la RDC dans le passé. Mais fin 2013, Kinshasa avait suspendu les autorisations de sortie pour les enfants adoptés par des étrangers.

Les autorités avaient alors indiqué avoir pris cette décision après avoir eu des informations selon lesquelles des enfants congolais adoptés dans certains pays auraient été maltraités ou leur adoption transférée à des couples homosexuels, ce qu'interdit la loi congolaise. Le gel des sorties a été renouvelé sine die en septembre 2014.

Cette situation est vécue comme un drame par les familles concernées. Depuis septembre 2013, quelques-uns des enfants destinés à rejoindre des familles à l'étranger sont morts. Le refus de sortie d'enfants adoptés avait été à l'origine en 2014 de la condamnation d'une ressortissante belge, Laurence Sénéchal, à six mois de prison et à une amende d'environ 325 euros pour «*déplacement illicite d'enfant*». ■